

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 15 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-95

**OBJET : Renouvellement de l'autorisation générale et permanente de poursuites accordée au comptable public**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>73</b>
Représentés	<b>12</b>
Absents	<b>5</b>

Votants	<b>85</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>85</b>
Pour	<b>85</b>
Contre	

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

**Représentés :**

Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Geneviève CARPE représentée par Laurent JEANNE, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Gilles HAGEGE représenté par Olivier CAPITANIO, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Michel DUVAUDIER

**Absents :**

Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Christian FAUTRE, Pascale MOORTGAT, Germain ROESCH

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE PUBLIC**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1617-4, L.1615-5 et R2342-4,

**VU** le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

**VU** la nécessité pour l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois de renouveler sur la nouvelle mandature une telle autorisation, accordée lors du précédent mandat par délibération du Conseil de Territoire du 25 septembre 2017, permettant au comptable public de poursuivre les redevables afin d'obtenir le recouvrement des créances,

**DELIBERE,**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

**RENOUEVELLE** à Madame Marie-Christine VILAINE, Comptable public de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le Budget Principal et les Budgets annexes de l'assainissement (gestion directe et gestion en DSP) pour la mise en œuvre des procédures de recouvrement forcées des produits locaux aux moyens de :

- saisie-attribution
- saisie mobilière
- saisie de véhicules
- saisie des rémunérations
- Opposition à Tiers Détenteur (OTD)

**ARTICLE 2 :**

**FIXE** le montant minimum de recouvrement des dettes et d'engagement des poursuites comme suit :

- |   |       |
|---|-------|
| - Opposition à Tiers Détenteur notifiée auprès de tiers (employeurs, caisses de retraites, locataires...) | 30 €  |
| - Opposition à Tiers Détenteur sur comptes bancaires  | 130 € |
| - Saisies (vente à titre conservatoire, attribution, vente mobilière et immobilière)                      | 200 € |

**ARTICLE 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/09/2020 est exécutoire à la date du 17/09/2020 en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 17/09/2020

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20200915-DEL20-95-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2020  
Date de réception préfecture : 17/09/2020